

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré



DÉCISION N° DC.24.038 portant sur

L'octroi d'une concession dans l'Espace cinéraire d'Ingré à Monsieur Re O

Le Maire.

Vu la délibération n° DL.20.029 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le maire par délégation à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération n° DL.23.024 du conseil municipal en date du 28 mars 2023 fixant les tarifs des différentes concessions,

Vu la demande présentée par Monsieur R O tendant à obtenir une concession dans l'Espace cinéraire

DÉCIDE

Article 1 et décidé d'accorder dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession d'une durée de 30 années, de 1,00 m² superficiels, Cavurne 136, enregistrée sous le n° 2024-11, à compter du 24 avril 2024.

Article 2 : Cet emplacement est accordé à titre de :

Concession nouvelle

<u>Article 3</u>: La concession est attribuée moyennant la somme totale de 557,74 € (cinq cent cinquante sept euros et soixante quatorze centimes) qui sera versée dans la caisse du Trésor Public suivant quittance du 24 avril 2024.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- Monsieur R/ 0

A Ingré, le 7 mai 224



